

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 22 juin 2016

Le Président de la République, Macky Sall a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 22 juin 2016, à 11 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la place primordiale des organisations paysannes dans la modernisation de l'agriculture, le Chef de l'Etat rend un vibrant hommage à l'ensemble des producteurs notamment les agriculteurs, les pasteurs et pêcheurs, pour leur contribution remarquable au développement économique et social du pays. En ce début d'hivernage, Il leur adresse ses encouragements et leur réitère son engagement à améliorer durablement leurs conditions de travail et son ambition de moderniser le système national de production, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations.

En effet, au regard du développement notable de la mécanisation, des modes de production, des métiers et marchés financiers agricoles, il convient de veiller à la rénovation du dispositif d'encadrement du monde rural, et à la promotion de l'émergence d'un mouvement coopératif agricole cohérent dans sa structuration, responsable et performant dans la prise en charge des filières, crédible dans la conduite opérationnelle et la supervision de la viabilité économique du secteur.

Dès cette perspective, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de finaliser, avant fin décembre 2016, le processus consensuel de mutualisation des organisations paysannes, et d'expérimenter le nouveau système d'accompagnement des regroupements de producteurs, au niveau des domaines agricoles communautaires (DAC) et des fermes de l'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA).

Abordant par ailleurs le bon déroulement de la présente campagne agricole 2016-2017, à travers la matérialisation effective de toutes les décisions techniques et financières validées, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à veiller scrupuleusement à la répartition optimale, sur l'ensemble du territoire national, des intrants, matériels et financements agricoles. Le Président de la République demande en outre, au Premier Ministre, d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre diligente du plan de modernisation de SUNEOR, avant l'ouverture de la prochaine campagne de commercialisation agricole 2016-2017.

Le Chef de l'Etat exhorte enfin le Gouvernement à assurer, dans la perspective de la réforme foncière, l'ancrage durable d'une véritable économie agricole, en parfaite corrélation avec la politique industrielle, et invite le Premier Ministre à finaliser la réforme des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, avant fin juillet 2016.

Poursuivant sa communication autour des enjeux et défis de l'économie numérique, le Président de la République rappelle au Premier Ministre l'impératif de faire adopter, dans les meilleurs délais, autour du concept « Sénégal Numérique », la Stratégie nationale de l'Economie numérique, adossée à un développement industriel et qui accorde une place primordiale au secteur privé national. Dans ce cadre, le Président de la République exhorte le Gouvernement à déployer un plan d'équipement informatique adéquat des écoles et universités, à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur, par l'intensification de l'aménagement numérique du territoire, et la promotion de partenariats innovants entre les acteurs privés et institutionnels du secteur.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et le suivi de la coopération.

Le Premier Ministre a axé sa communication autour de la solidarité nationale et du mode de réponse à travers les bourses de sécurité familiale, avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale en mettant l'accent sur le Conseil interministériel consacré à l'électrification rurale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte de l'état de préparation de la campagne d'hivernage 2016 ;

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne a fait le point de l'état de préparation des Vacances républicaines, édition 2016 ;

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Concluant le débat général, le Président de la République exhorte le Gouvernement à poursuivre les efforts importants menés dans le cadre de la lutte contre la mendicité des enfants, notamment à travers la mise en œuvre effective de la Stratégie nationale de Protection des Enfants, la modernisation et le soutien aux daaras.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

le projet de loi d'orientation pour la promotion de l'habitat social ;

le projet de décret relatif à la production, à la conservation, au traitement et à la commercialisation des peaux, phanères et cuirs.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Bassirou SENE, Conseiller des Affaires étrangères principal, de classe exceptionnelle, Ambassadeur de la République du Sénégal en République française, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès des deux coprinces de la principauté d'Andorre, Son excellence Monseigneur Joan-Enric Vives SICILIA, coprince épiscopal et Son

Excellence Monsieur François HOLLANDE, président de la République française, avec résidence à Paris ;

- Monsieur Cheikh NIANG, Conseiller des Affaires étrangères principal, de classe exceptionnelle, Ambassadeur de la République du Sénégal au Japon, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence l'Honorable Sir Peter COSGROVE AK MC (Retd), Gouverneur général du Commonwealth d'Australie, avec résidence à Tokyo ;

§ Monsieur Cheikh NIANG, Conseiller des Affaires étrangères principal, de classe exceptionnelle, Ambassadeur de la République du Sénégal au Japon, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès du Lieutenant général, le Très Honorable Sir Jerry MATEPARAE, Gouverneur général de Nouvelle-Zélande, avec résidence à Tokyo.

Le Ministre, Porte-parole du Gouvernement